



magazine de la Covati

N°17 - été 2018



©Mairie de Spoy



©Mairie de Marcilly-sur-Tille



©Association Blé en herbe



©Association Saint-Jean-Baptiste




Sommaire

4-5 **Finances - budget**
2018 : une année ambitieuse


17 **Ressources humaines**
L'accueil de la Covati change de visage

6 **Développement économique**
Le développement économique se diversifie

18-19 **Affaires générales**
* Trophée des Maires
* Besoin d'une carte d'identité, d'un passeport ? Prenez rendez-vous !

7  **Aérodrome**
Bientôt un bâtiment tout neuf

19 **Communication**
Nouveau site internet

8 à 12 **Enfance-jeunesse & Petite enfance**


- * Accueil périscolaire
- * Portail famille
- * Les jeunes, acteurs de leurs loisirs
- * Micro crèche de Gemeaux
- * Relais petite enfance

20-21 **Travaux-Voirie**
* Nouveau centre de loisirs
* Rue du Lac et rue Eugène Pacotte à Marcilly-sur-Tille

13 à 15 **Affaires sociales**


- * Partenariat avec la Mission locale
- * Activités seniors
- * Activités familles

21 **SPANC**
La technicité de la Covati s'exporte

22  **Tourisme**
Que faire cet été ?

16 **École de musique**


- * Cov'Artistes
- * Rentrée 2018
- * Rencontre avec... Pierre-Jean Yème

23  **Agenda des manifestations**

Magazine de la Covati n°17 - été 2018

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Luc Baudry • RÉDACTION : Vice-présidents et service communication

PHOTOS : Covati, sauf mention • MISE EN PAGE : Perrine Latouche

IMPRESSION : I.C.O. 17-19 rue des Corroyeurs - 21000 Dijon • TIRAGE : 6200 exemplaires • DÉPÔT LÉGAL : à parution





Édito

Le premier trimestre de chaque année est placé, pour les collectivités, sous le signe des finances.

En effet durant cette période, j'ai présenté aux conseillers communautaires le débat d'orientations budgétaires, qui présente les grands axes de développement de la collectivité pour l'année en cours, ainsi que le budget prévisionnel qui traduit en chiffres ce projet de développement.

Cet exercice a été particulièrement intéressant cette année car les conseillers communautaires ont pu mesurer l'importance des décisions prises depuis le début de notre mandat et qui se traduisent aujourd'hui par une capacité financière retrouvée.

1 million d'euros d'investissements supplémentaires en 2018 par rapport à 2017, une maîtrise des charges de fonctionnement et une volonté forte de veiller à la solidarité intercommunale (envers les communes et envers les habitants). Voilà résumées les orientations budgétaires de la Covati.

L'article rédigé dans le présent magazine vous donnera plus de détails sur les actions qui seront mises en œuvre et elles sont nombreuses.

Je me réjouis du démarrage des travaux du centre de loisirs à Is-sur-Tille, qui constituait pour moi une priorité afin d'accueillir comme il se doit les enfants.

Les actions en direction de la jeunesse font d'ailleurs l'objet d'une attention toute particulière et j'ai demandé aux services de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin de relancer le secteur jeune sur le territoire de la Covati. Il faut que notre jeunesse fasse l'objet d'un accompagnement particulier et c'est dans le cadre d'un suivi global que nous avons décidé d'agir (emploi, lien social, bénévolat, activités diverses,...).

Je vous souhaite un excellent été et vous assure de la présence de la Covati à vos côtés.

Luc Baudry

Président de la Covati



2018 : une année ambitieuse

Comme chaque année, à cette période, nous vous faisons un point sur les finances de la collectivité.

La section de fonctionnement

• Les dépenses

Le budget s'élève à 6 637 564 € concernant les dépenses de fonctionnement.

Le budget de fonctionnement présente un excédent de 536 740 €.

Les principales évolutions concernent :

- la diminution des attributions de compensations versées aux communes membres du fait de la prise en charge sur une année complète de la compétence *Restauration scolaire*,
- la mise en place de la dotation de solida-

rité communautaire à hauteur de 40 000 € qui est directement versée aux communes membres, afin qu'elles bénéficient du dynamisme de la fiscalité professionnelle.

- une hausse des dépenses de personnel en lien avec le transfert de la compétence restauration scolaire et la budgétisation d'un poste de chargé de développement économique,
- l'ouverture d'une micro-crèche à Gemeaux,
- la poursuite des actions dans le cadre de la politique sociale intercommunale,
- la réalisation d'une étude pour le transfert de la compétence *Eau et assainissement*,

RÉCAPITULATIF GLOBAL DES BUDGETS 2018

BUDGETS 2018	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Budget général	6 637 564	2 630 476	9 268 020
SPANC (assainissement)	45 075	63 000	108 075
Immeuble Trésorerie	12 193	17 122	29 315
Parc d'activités Seuil de Bourgogne	224 156	304 171	528 327
Office de tourisme	79 069	1 700	80 769
École de musique	262 722	500	263 222
TOTAL Dépenses	7 260 779	3 016 949	10 277 728
TOTAL Recettes	7 812 309	3 020 013	10 832 323
Excédent budgétaire	551 530	3 064	554 595





- le maintien du subventionnement des associations,
- la prise en charge de la compétence *Gemapi* (adhésion au SITIV et au SITNA).

• Les recettes

Le montant des recettes s'établit à 7 174 304 €.

Elles sont composées notamment :

- des impôts et taxes pour 4 086 330 € soit 57 % du budget (dont 893 546 € pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères),
- des dotations de l'État et de subventions pour 1 159 710 € (16 % des recettes),
- de participations diverses pour 899 980 € (dont 315 000 € liés à la restauration scolaire),
- du report du résultat constaté au compte administratif 2017 de 689 173 €,
- des remboursements de personnel à hauteur de 314 676 €.

La bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement permet à la Covati de mener une politique d'investissement dynamique.

La section d'investissement

• Les dépenses

Le volume des dépenses d'investissement est en forte augmentation et passe de 1 591 175 € à 2 630 456 €. Pour mémoire le niveau d'investissement en 2016 était de 779 167 €.

Le projet de construction du centre de loisirs impacte fortement le budget investissement à hauteur de 1,2 million d'euros.

Les principales dépenses :

- poursuite des travaux au sein du château Charbonnel : 160 000 €,

- fonds de concours à la mairie d'Is-sur-Tille pour l'achat du terrain permettant l'accueil du SDIS : 17 500 €,
- fonds de concours à la mairie de Gemeaux dans le cadre de la construction de la micro crèche : 20 000 €,
- mise à niveau de l'électroménager au sein des sites de restauration : 5 000 €,
- réseau communautaire (rue du Lac à Marcilly-sur-Tille) : 158 836 €
- groupement de travaux annuels (concerne les communes membres qui remboursent intégralement les montants) : 318 085 €,
- maison de la petite enfance : 9 600 € (remplacement de 2 chaudières),
- aérodrome : 165 000 € pour la refonte totale des bureaux d'accueils,
- développement économique : 15 000 € (adhésion à l'agence régionale de développement économique et identification d'une enveloppe de 10 000 € en faveur de l'aide à l'immobilier d'entreprises),
- remboursement du capital des emprunts : 97 620 €.

• Les recettes

Les recettes de la section d'investissement s'établissent notamment de la manière suivante :

- 317 000 € seront issus du fonds de compensation de la TVA (FCTVA),
- 465 000 € seront issus d'un emprunt (300 KE pour le centre de loisirs et 165 KE pour l'aérodrome),
- 802 260 € proviendront de subventions et fonds de concours,
- 324 789 € seront remboursés par les communes sur le groupement de travaux,
- 235 565 € résulteront du versement de la section de fonctionnement.
- l'excédent de fonctionnement de 2017 qui s'élève à 245 999 €.

Christophe Monot
Vice-président en charge
des finances



Le développement économique se diversifie

En matière de développement économique, l'année 2018 démarre sous le signe du dynamisme. Face aux différentes sollicitations, plusieurs décisions importantes ont été prises.

MISE EN PLACE D'UN FOND D'AIDE DE 10 000 €

Ce fond va permettre d'accompagner les projets d'investissement immobilier des entreprises qui souhaitent s'installer sur notre territoire. Il va également permettre de déclencher les aides du Conseil régional pour ces mêmes entreprises. Ces décisions contribuent fortement à l'attractivité du territoire et à sa compétitivité.

En fonction de l'ampleur des demandes, ce fond pourra faire l'objet d'un abondement complémentaire.

ÉVOLUTION DU RÈGLEMENT D'INTERVENTION

Initialement exclue de notre dispositif d'aides, les élus communautaires ont décidé de modifier le règlement afin de soutenir l'économie touristique.

En effet, les porteurs de projets en matière d'hébergements touristiques (gîtes, chambres d'hôtes,...) peuvent désormais bénéficier d'un accompagnement financier symbolique (aide maximum de 1 000 € par projet) mais indispensable afin de pouvoir bénéficier des aides du Conseil régional.

Au-delà du simple aspect financier, ce dispositif reflète parfaitement la volonté de la Covati d'intervenir sur toutes les communes membres.

UN EXEMPLE CONCRET : DES CHAMBRES D'HÔTES À PICHANGES

Lors du Conseil communautaire du 3 mai dernier, les élus communautaires ont approuvé l'attribution d'une aide de 1 000 € à Madame Carminati pour la réalisation de 5 chambres d'hôtes sur la commune de Pichanges.

Ce coup de pouce financier devrait lui permettre de bénéficier d'un accompagnement du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté de 25 000 €, et ainsi permettre la finalisation de cet ambitieux projet qui permet à la fois d'installer une activité économique dans une de nos communes rurales mais également de contribuer à la rénovation et à l'entretien du patrimoine.

La mise en place de la taxe de séjour viendra compléter notre accompagnement financier puisque la recette de cette taxe sera totalement consacrée à la promotion touristique de notre territoire et de ses hébergements.

Jean-François Brigand
Vice-président en charge
du développement économique



Aérodrome : bientôt un bâtiment tout neuf

En plus des travaux habituels d'entretien, la Covati a entrepris l'an dernier la réfection complète de la toiture du local occupé par l'association d'aéromodélisme. Les tôles en fibrociment se fendaient régulièrement, elles ont donc été remplacées par des tôles métalliques de la longueur des rampants, offrant une étanchéité maximum et une grande pérennité.

Cette année, la Covati investira dans la création d'un nouveau bâtiment d'accueil et de formation. L'association, forte de plus de 180 membres, a besoin de plus d'espaces pour son activité, que ce soit des salles de réunions, de formation, ou des sanitaires dignes de ce nom. Rappelons que le club avait aménagé lui-même l'extrémité d'un hangar pour ses besoins. La création de ce bâtiment permettra de libérer cette

partie du hangar qui pourra accueillir de nouveaux avions et répondre ainsi à la demande toujours importante de stationnement de ces appareils.

Il s'agira donc de 150 m² de superficie supplémentaire, représentant un coût total de travaux de 150 000 €. Tout comme les autres équipements, il sera loué à l'association.

NOUVELLE ACTIVITÉ

L'aérodrome a vu naître une nouvelle activité : la formation de pilotes d'hélicoptère ULM. C'est une classification et une législation spécifique pour les petits hélicoptères. À l'origine, il était envisagé de former quelques élèves en 2018, or on en dénombre déjà une vingtaine.

Ce succès va engendrer de nouvelles activités comme la vente et la réparation de ces hélicoptères, de quoi accentuer encore le rayonnement de l'aérodrome de Til-Châtel.

L'AÉRODROME PREND SON ENVOL !

La Covati, propriétaire de l'aérodrome situé sur la commune de Til-Châtel, a été sollicitée par des porteurs de projets désireux d'installer leur activité sur ce site.

L'aérodrome de la Covati est l'un des plus importants de Bourgogne-Franche-Comté et, à ce titre, l'activité aéronautique présente un fort potentiel de développement. Afin de favoriser les implantations et répondre dans des délais rapides aux diverses demandes, la Covati a décidé de proposer des baux à construire.

Pour rappel, le bail à construction permet la mise en place d'un bail par lequel le preneur s'engage à édifier des constructions sur le terrain du bailleur qui, à la fin du bail (signé pour une durée très longue), récupère la propriété des bâtiments.

Nous avons fixé un loyer à hauteur de 0,50 € du m²/an, ce qui correspond à 500 €/an de loyer pour une surface de 1 000 m².

Marc Chautemps

Vice-président en charge
des énergies renouvelables et
de l'aérodrome



Accueils périscolaires : coup d'œil sur la rentrée 2018

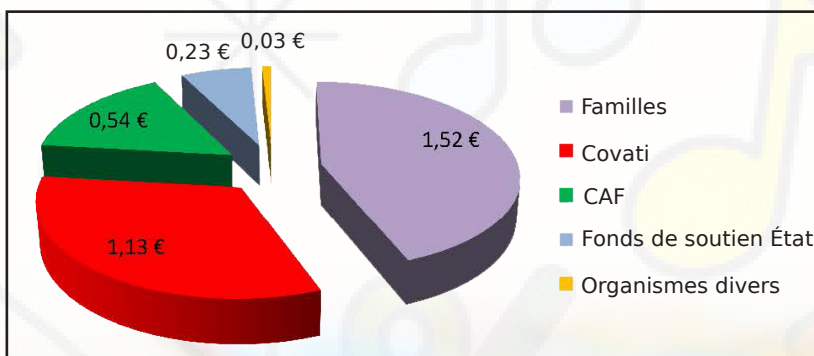
DES TARIFS ADAPTÉS AUX BESOINS

La grille de tarifs périscolaires de la Covati est divisée en 7 tranches correspondant à des niveaux de ressources différents.

La facturation au quart d'heure de présence varie de 0,23 € à 0,67 € pour un enfant.

Le coût réel d'une heure d'accueil périscolaire est de 3,45 €, les familles n'ont à leur charge que 44 % en moyenne de ce coût réel.

1 h = 3,45 €	
Familles	1,52 €
Covati	1,13 €
CAF	0,54 €
Fonds de soutien État	0,23 €
Organismes divers	0,03 €
Total	3.45 €



PROGRAMME RENTRÉE 2018

- matin : les horaires de fin d'accueil sont modifiés en fonction de l'ouverture des écoles,
- midi : quel que soit le temps d'accueil, maintien du forfait d'une heure facturé aux familles et maintien du tarif des repas à 3,20 €,
- soir : ouverture des accueils périscolaires dès la fin des cours jusqu'à l'heure de fermeture actuelle et poursuite des ateliers pédagogiques thématiques,
- mercredis : ouverture des centres de loisirs d'Is-sur-Tille et de Marsannay-le-Bois à la journée, fin des accueils périscolaires du mercredi matin et des navettes de transport au départ des écoles.

Portail famille

Depuis septembre 2017, la Covati a mis en place un *Portail Citoyen*, doté d'un espace dédié à la famille.

Ce portail vous permet de dématérialiser vos démarches concernant les activités de vos enfants.

À partir d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone, connecté à Internet, il est possible de :

- réaliser l'inscription administrative aux services (dossier complet),
- compléter et modifier ses données personnelles,
- inscrire ou désinscrire les enfants aux différentes activités : périscolaire, restauration scolaire...,
- régler ses factures,
- consulter ses historiques,
- être informé sur l'actualité des accueils.

Sur www.covati.fr (rubrique *Vivre - Enfance-jeunesse*) vous trouverez :

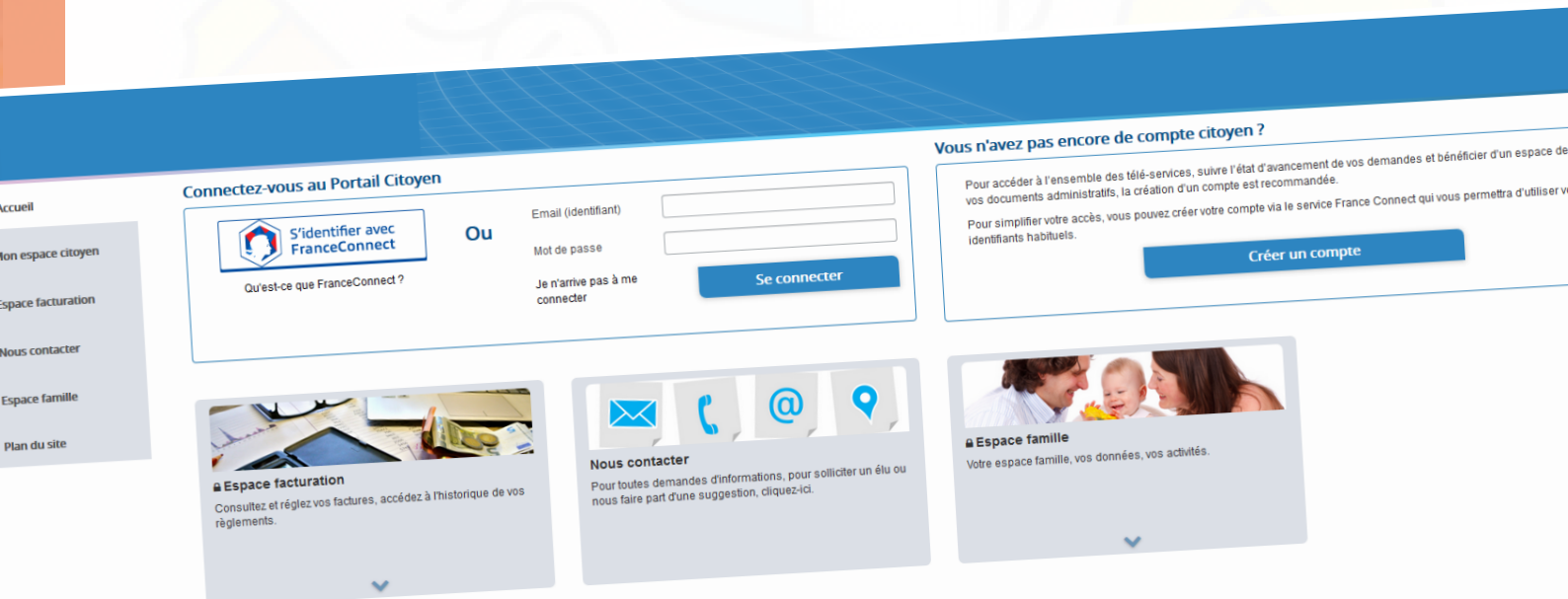
- la notice complète de création et d'utilisation de compte sur le Portail famille,
- tous les liens nécessaires et dossiers à télécharger.

Si vous n'avez pas encore utilisé les services périscolaires ou extrascolaires de la Covati :

1. Vous devez retirer un dossier d'inscription sur www.covati.fr (rubrique *vivre - Enfance-jeunesse*) ou dans les accueils de loisirs.
2. Après son dépôt, nous enregistrons votre famille dans le logiciel de gestion des accueils de loisirs.
3. Vous recevrez votre code abonné famille par mail.
4. Une fois le code abonné reçu, vous pourrez inscrire vos enfants aux différents services proposés par l'intermédiaire du Portail famille.

Renseignements

Céline Durost
 Service enfance-jeunesse
 03 80 95 32 41 ou celine.durost@covati.fr
 du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h



Les jeunes, acteurs de leurs loisirs

De nouveau sur les rails depuis les vacances de février, le Secteur Jeunes accueille les pré-ados et ados du territoire de la Covati qui se retrouvent pour passer des journées ou des demi-journées autour d'animateurs dédiés.

Le projet d'accueil des 10 ans et plus a été repensé au sein des structures de loisirs de la Covati.

C'est un lieu ouvert à tous. Le service propose des activités de jeux en intérieur, en extérieur, des discussions sur différents sujets, des animations, des sorties, des soirées. Pendant les vacances, des stages et des séjours sont proposés.

Les jeunes peuvent monter des projets et s'organiser des temps de loisirs autour de thématiques qui les intéressent (sports, découvertes culturelles, activités scientifiques...). Certaines activités sont programmées à l'avance car elles nécessitent des réservations, d'autres sont proposées par les participants eux-mêmes.

Chacun trouve sa place et les pré-ados et ados du territoire se retrouvent pour des journées dynamiques !

Hors temps de vacances, le Secteur jeunes est ouvert les mercredis après-midi et un projet d'ouverture les samedis après-midi et en soirée est en cours d'élaboration.

Afin de présenter ses actions et d'organiser des activités, le Secteur jeunes de la Covati est présent au collège chaque lundi et vendredi entre 12 h 30 et 13 h 30.

L'été est prêt, les équipes pédagogiques sont à l'écoute...

Adhésion annuelle : 8 €

Inscription et programme des activités disponibles via le portail famille

Renseignements :

Jean-Christophe Nault
03 80 95 13 59

enfance-jeunesse@covati.fr



Micro crèche Gemeaux

Une nouvelle structure dédiée à l'accueil de la petite enfance a ouvert ses portes dans la commune de Gemeaux.



Il s'agit d'une micro crèche pouvant accueillir 10 enfants simultanément. Baptisée *Mots d'enfants*, elle fonctionne depuis le 15 mai.

Situés tout près de la mairie et à proximité du nouveau lotissement *de la Houblonnière*, les locaux de 103 m², répartis en une salle d'activité, deux dortoirs dont un modulable, ont été pensés et aménagés pour répondre aux besoins des tout-petits, favoriser la découverte et l'expérimentation tout en assurant la sécurité et le confort.

Respectant les normes édictées par les services de Protection maternelle et infantile du Conseil départemental, les espaces sont organisés pour que les enfants puissent

s'asseoir, ramper, bouger, sans jamais se faire mal (sols souples, angles protégés...).

Les tapis, les jeux et le matériel éducatif ont été choisis pour répondre aux besoins essentiels de chaque tranche d'âge. Transats, coin à histoires et éclairages créent une atmosphère paisible. Le personnel bénéficie également d'un espace dédié.

Complétés par une cuisine et une buanderie, les locaux font partie d'un bâtiment entièrement rénové par la mairie de Gemeaux. Une cour-jardin de 130 m² est affectée à la micro crèche pour toutes les activités extérieures.

Une équipe de 5 personnes travaille au sein de la micro crèche, une éducatrice de jeunes enfants, une auxiliaire de puériculture, et 3 agents titulaires du CAP petite enfance.

La Covati investit 20 000 € dans le projet de micro crèche et finance le fonctionnement à travers une participation versée à la Fédération ADMR, gestionnaire de la nouvelle structure et partenaire principal de la Covati dans le domaine de la petite enfance.



Micro crèche *Mots d'enfants*

12 rue du four banal
21120 Gemeaux
03 80 75 82 35

Directrice : Solène Fouchet
sfouchet@fed21.admr.org



La formation pour mieux accueillir



Les actions en faveur de la Petite enfance font partie intégrante des orientations politiques de la Covati. Afin d'apporter une réponse cohérente aux attentes des habitants du territoire, la Structure multi accueil *Brin d'Éveil* et le Relais petite enfance travaillent en partenariat.

Un projet novateur de professionnalisation des assistants maternels et des personnels de la Structure multi accueil a été mis en place. Il leur permet de se former à de nouvelles pratiques et de mener ensemble une réflexion professionnelle.

C'est ainsi qu'un cycle de deux conférences sur le thème *Comprendre l'agressivité du jeune enfant et agir en favorisant la bien-traitance* a été proposé en mars dernier. Un second cycle sera également proposé en novembre prochain (13 et 20 novembre), sur le thème *Éducation positive : avancer sur le chemin de la parentalité*.

Le Relais petite enfance de la Covati travaille également en étroite collaboration avec le Relais petite enfance de la Communauté de communes Tille et Venelle. Ce partenariat crée ainsi une réelle dynamique sur les deux territoires et permet de mutualiser les actions. Trois soirées d'information ont été proposées sur février, mars et mai aux parents et professionnels de la petite enfance sur le thème *Comprendre la relation adulte-enfant et poser un cadre d'autorité bienveillante*. Ce projet a rencontré un franc succès et a permis d'offrir une réelle complémentarité d'information.

Cécile Staiger

Vice-présidente en charge de l'enfance et de la jeunesse



Relais petite enfance

21 rue Général-de-Gaulle
21120 Is-sur-Tille

03 80 75 57 42 • rpe@covati.fr

Responsable : Sandy Pitre



Partenariat avec la Mission locale

Le 30 avril, la Covati a signé une convention de partenariat avec la Mission locale : une première en France.

Depuis le mois de septembre 2017, la Covati a repris et amplifié les actions menées dans le cadre du Contrat local d'accompagnement scolaire (CLAS). Pour cela, elle a fédéré une équipe de bénévoles dont l'une des qualités, en dehors de son dynamisme et de sa motivation, est d'être intergénérationnelle. Cette intergénérationnalité est le fer de lance de notre action sociale afin de faciliter les rencontres de l'expérience et de la sagesse de nos séniors avec la fougue et l'innovation de notre jeunesse.

C'est donc tout naturellement que le Service actions sociales s'est tourné vers la mission locale afin d'intégrer des jeunes dans le dispositif CLAS.

Les objectifs sont de :

- faire rentrer le jeune au sein de l'école, certains ayant eu un rapport difficile à la scolarité,
- intégrer le jeune dans un groupe de bénévoles,
- accompagner ce dernier dans sa responsabilité face à l'enfant, à l'enseignant, aux familles et à la coordinatrice,
- valoriser le jeune.

En contrepartie de son engagement et des obligations qui s'imposent à lui, le jeune engagé dans cette démarche bénévole bénéficie d'un accompagnement de la Covati.

En effet, il lui est offert, s'il se montre motivé et engagé, la possibilité d'assurer des missions de remplacement au sein des équipes d'animateurs du Service enfance-jeunesse de la Covati.

Cette politique du gagnant/gagnant est possible grâce à la transversalité qui existe entre le secteur de l'enfance-jeunesse et le secteur de l'action sociale afin que les jeunes soient considérés dans leur globalité.

Le jeune bénéficiaire du dispositif se voit ainsi offrir une première expérience professionnelle qui peut susciter chez lui une vocation et un projet professionnel qu'il pourra alors travailler avec la mission locale. À ce jour, 7 jeunes sans emploi ont été orientés par la mission locale. Parmi eux, 4 se sont vus proposer un remplacement au sein du service enfance-jeunesse.

Sur les 7 jeunes, 2 ont signé un contrat service-civique dont 1 à la Covati, 2 ont trouvé un emploi, 1 est toujours dans le dispositif et 1 a arrêté. Ce qui est intéressant au-delà des chiffres, c'est de constater que 4 d'entre eux, pourtant sortis du dispositif, continuent à œuvrer en qualité de bénévoles du CLAS.



Activités seniors

Guide *Vieillir avec le sourire*

Le Service actions sociales de la Covati a créé, en collaboration avec des seniors, un guide en direction des personnes âgées de 65 ans et plus. Ce guide, intitulé *Vieillir avec le Sourire*, a pour objectif de donner toutes les informations nécessaires pour bien vieillir sur le territoire de la Covati.

Au sommaire, des informations sur la vie quotidienne, la santé, les aidants, les mesures de protection, l'hébergement, les droits et quelques adresses utiles.

Environ 2 000 guides ont été distribués sur le territoire de la Covati par les jeunes du Service enfance jeunesse, des mamans du *Café parents* et des seniors du territoire.



Activ' Form'

Depuis le mercredi 30 mai, des séances d'Activités Physiques Adaptées (APA) sont mises en place, à raison d'une séance d'1 h 30 par semaine, de 9 h 30 à 11 h. Elles sont destinées aux personnes âgées de 65 ans et plus et sont variées et adaptées à la santé de chacun.

Une réunion d'information a été organisée le 16 mai à la salle de l'Orangerie. La semaine suivante, les participants sont allés au Centre d'Examen de Santé de la CPAM afin de passer un bilan de santé qui leur a permis de valider leur inscription à Activ'form'.

Une participation financière de 12 € est demandée pour la durée de la session qui se terminera fin décembre. Les séances seront animées par un éducateur sportif qualifié de la Covati.

À noter qu'il n'y aura pas d'activité pendant les vacances scolaires.



Michèle Chanussot,
Vice-présidente en charge
des affaires sociales



À NOTER

Réunions publiques d'information sur la politique Actions sociales de la Covati,
3 dates au choix :

- **lundi 3 septembre** à 18 h 30 à la salle des fêtes de Diénay,
- **mercredi 5 septembre** à 18 h 30 à la salle des Petits Ormeaux à Marcilly-sur-Tille,
- **vendredi 7 septembre** à 18 h 30 à la salle des fêtes de Marsannay-le-Bois.

L'adosphère

Maison des adolescents de Côte-d'Or et de leurs parents

Depuis le 24 avril, l'Adosphère (maison des adolescents) assure une permanence en direction des jeunes âgés de 12 à 25 ans ainsi que de leurs parents.

Les mardis de 13 h 30 à 17 h 30, des permanences seront assurées pour les parents et les jeunes, au Service actions sociales de la Covati (bâtiment du CCAS).

Les élèves du collège Paul Fort pourront également se rendre à la permanence tous les mardis de 8 h 30 à 12 h 30 au sein de leur établissement.

Sur rendez-vous au 06 38 27 93 21

La boum des clowns

Mardi 13 février, 250 personnes ont participé au premier carnaval de la Covati, intitulé *La boum des Clowns*, à la salle des Capucins d'Is-sur-Tille. Il a été proposé et organisé par le groupe de mamans du *Café-parents* du Service actions sociales de la Covati.

Au programme : un atelier fabrication de masques, un atelier maquillage, un atelier modelage de ballons, une boum, un défilé des enfants costumés et un goûter offert par la Covati et accompagné de gâteaux confectionnés par les mamans.

L'après-midi s'est terminé par un défilé dans les rues d'Is-sur-Tille pour aller chercher Monsieur Carnaval qui attendait bien sagement au château Charbonnel. Une fois récupéré, il a été transporté dans un cortège de confettis, pour être brûlé, symbolisant ainsi la fin de l'hiver et de la grisaille.





Ce printemps a été marqué par le premier Festival de musique Cov'Artistes organisé par la Covati.

Plus d'une centaine d'enfants et 7 professionnels se sont partagés la scène de la salle des Capucins pour offrir trois spectacles dédiés au jeune public.

Vendredi 4 mai, les classes de CM2 et grand ULIS de l'école Anatole-France ont joué l'opéra *Mademoiselle Louise et l'aviateur allié* de Julien Joubert, racontant la vie d'une école durant la seconde guerre mondiale.

Le lendemain les écoles de Marcilly-sur-Tille et Marsannay-le-Bois ont offert une heure de chansons françaises, vantant la tolérance, la solidarité et la fraternité, accompagnées par des enseignants de l'école de musique.

Dimanche 6 mai, le spectacle de clôture, par le collectif *Asart*, qui a mêlé percussions et poésie, a conquis les jeunes enfants et leurs accompagnateurs.

Cette première édition dédiée au jeune public laisse présager dès l'an prochain une deuxième édition haute en couleur.

Thierry Darphin

Vice-président en charge du tourisme et de la culture



RENTRÉE 2018

La rentrée est en préparation, avec de nouvelles propositions de cours, notamment une batucada, une deuxième classe de jardin musical pour les grandes sections de maternelle, afin de permettre à chacun de trouver à s'exprimer par la musique au sein de notre communauté de communes.

Les réinscriptions se feront courant juin et les nouvelles inscriptions auront lieu le mercredi 5 septembre de 17 h à 20 h dans les locaux de la Covati, ainsi que lors du Forum des associations, organisé par la ville d'Is-sur-Tille le samedi 8 septembre de 10 h à 18 h à la salle des Capucins.

JOURNÉE PORTES-OUVERTES

mercredi 4 juillet de 14 h 30 à 18 h 30
rue Gambetta, Is-sur-Tille

RENCONTRE AVEC

Pierre-Jean Yème,
Directeur de l'école de musique



Votre parcours en quelques mots ?

J'ai débuté la musique ici-même dans cette école à l'âge de 6 ans en flûte traversière. Je suis passé par le conservatoire de Dijon, puis par des conservatoires parisiens pour finir à la Haute École de Genève.



L'accueil de la Covati change de visage



Le 25 mai dernier, le Président Luc Baudry a mis à l'honneur Nelly Migliarini qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Après 30 années passées dans le secteur privé (notamment 23 ans au sein de la société AMI), Nelly a exercé pendant 11 ans les missions d'agent administratif au sein de la Covati, en assurant notamment la mission d'accueil des usagers.

Le Président a souligné les qualités humaines de Nelly et l'importance qu'elle accorde au sens du service public.

C'est désormais Thomas Lavoignat qui vous accueillera à la Covati :

- les matins : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30,
- les après-midis : lundi et jeudi de 14 h à 16 h, mardi et mercredi de 14 h à 17 h,

Fermé le vendredi après-midi.

Thomas est un enfant du territoire puisqu'il habite à Til-Châtel. Il a pu profiter d'une période transitoire aux côtés de Nelly pour découvrir les missions qui lui sont désormais dévolues.



Jeannine Bourgeois-Loth

Directrice des Services ressources humaines et administratif

●●● Mon premier poste d'enseignant fut d'ailleurs ici, à l'âge de 19 ans. J'ai ensuite eu l'opportunité de travailler comme enseignant au conservatoire de Dijon. Cela fait donc 20 ans que j'enseigne.

Vous avez aussi l'opportunité de vous produire en public ?

C'est indispensable, un musicien qui ne joue pas, c'est comme un sportif qui ne fait pas de compétition. J'ai la chance d'avoir une activité de musicien dans différents orchestres, ou en petits ensembles.

Vous avez pris la direction de l'école, quels sont vos objectifs ?

Mes objectifs sont ceux des élus. Je leur soumets des propositions et les mets en place... Cette école de musique est incroyablement riche par les enseignants et les élèves qui la fréquentent. J'ai vu depuis toutes ces années l'évolution. Les diffé-

rentes directions ont permis d'en faire une école dynamique qui rayonne.

Mais on peut aller encore plus loin. J'ai proposé d'ouvrir à un public plus large, en commençant par les enfants de grande section qui peuvent découvrir, par le jardin musical, un langage avec lequel s'exprimer, ainsi que la création d'un cours de batucada, sans limite d'âge pour favoriser une relation intergénérationnelle.

L'objectif est également de rayonner sur tout le territoire en proposant davantage de concerts ou spectacle. La création du festival *Cov'Artistes* cette année perdurera pour offrir des moments de qualité à l'ensemble des habitants.

Ce ne sont que quelques exemples de ce qui est fait et de ce qui va se poursuivre. Nous avons la chance de pouvoir faire vivre la culture, et je remercie les élus pour leur confiance.



La Covati reconnue pour la qualité de sa politique actions sociales

Le 15 mars, Luc Baudry était présent au Palais des congrès de Dijon pour recevoir un des trophées des Maires de Côte-d'Or. En effet, la Covati a reçu le trophée des *Communautés de communes* qui récompense le caractère innovant de sa politique d'actions sociales.

C'est Cyrille-Frantz Honegger, Directeur des relations régionales Centre-Est au sein de l'entreprise SFR, qui a remis le trophée à Luc Baudry.

Ce trophée constitue une reconnaissance pour la politique volontariste menée par les élus communautaires sur l'ensemble du territoire en matière d'action sociale.

Actions individuelles et collectives pour les seniors, soutien à la parentalité sont autant d'actions qui ont été qualifiées de concrètes par Laurence Alexandrowicz, animatrice de la soirée et journaliste chez *Euronews*.



Bruno Brilliard
Directeur général
des services



LE BIEN PUBLIC



Un territoire à vivre

Depuis le 25 janvier, la Covati a mis en ligne son nouveau site internet.

Environ 9 mois de travail ont permis d'obtenir un site plus fonctionnel, adapté à tous les supports (smartphone, tablettes, PC...) et agrémenté de visuels de qualité.

Pour cela, la Covati a fait appel à la société *Temps Réel* de Dijon. Son savoir-faire technique ainsi que l'accompagnement ré-

dactionnel ont permis de réaliser ce projet pour un coût total de 19 500 € HT.

Vous pouvez désormais effectuer vos démarches en ligne sur

www.covati.fr

Gaël Le Bourva
Vice-président en charge
de la communication



Besoin d'une carte d'identité ou d'un passeport ? Prenez rendez-vous !

03 80 95 02 08

À compter du 2 juillet 2018, il sera obligatoire de prendre un rendez-vous en mairie d'Is-sur-Tille pour toute demande de passeports ou de cartes d'identité.

Depuis le 22 mars 2017, pour faire ou renouveler sa carte d'identité, il est nécessaire de se rendre dans une mairie dotée d'un dispositif spécifique.

La mairie d'Is-sur-Tille, comme 20 autres mairies de Côte-d'Or, est dotée de ce dispositif.

Ainsi, du lundi au vendredi, de 9 h à 11 h 30, les agents accueillent les demandeurs de toutes communes.

Si au départ, le choix a été fait de ne pas instaurer de rendez-vous, la mairie est aujourd'hui confrontée à un afflux massif de demandeurs, venant de communes où le délai moyen pour obtenir un rendez-vous est de deux mois.

En un an, la moyenne de titres a augmenté de 61 % passant de 128 à 206 demandes par mois. C'est pourquoi il a été décidé d'instaurer des rendez-vous (contact : 03 80 95 02 08).

Afin de faciliter la démarche, il est possible de faire une pré-demande en ligne sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés, après avoir créé son compte personnel.

<https://ants.gouv.fr/>

Stéphanie Place
Responsable du Service administration
générale de la ville d'Is-sur-Tille



INFORMATION TRAVAUX



Nouveau centre de loisirs

La Covati a décidé de construire un nouvel accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) et d'espaces périscolaires afin de se doter d'un outil à la hauteur de ses ambitions pour l'enfance et la jeunesse.

Depuis le démarrage des travaux intervenu à la fin du mois d'avril, différentes étapes ont été franchies.

Pour cette opération, la Covati a choisi de se faire accompagner par la Société publique locale (SPL) du Seuil de Bourgogne, dont elle est actionnaire. La SPL, qui intervient déjà sur la reconversion du site Ami Linpac et sur le nouveau quartier *Les Portes du Sud*, est chargée de piloter et de coordonner la réalisation de l'opération.

L'architecte retenu pour la conception est le cabinet AXIS Architecture de Troyes. Sa mission a débuté en janvier 2017 et dès juin 2017, la Covati approuvait l'avant-projet qui faisait état d'un coût prévisionnel de travaux de 1 358 768 € HT.

La demande de permis de construire a été déposée le 4 août 2017 et accordée le 6 décembre 2017.

La procédure de consultation publique pour l'attribution des marchés de travaux a été lancée le 1^{er} décembre 2017 et a abouti le 14 mars 2018.

Les subventions obtenues permettent de financer le projet à 80 % pour un reste à charge à la Covati de 293 306 €.

- Voirie, réseaux divers : *Colas, Longvic*
- Gros œuvre : *Styl renov construction, Vaux-sous-Aubigny*
- Ossature bois, charpente : *SARL charpente Mortier, Marey-sur-Tille*
- Couverture : *Is couverture zinguerie, Is-sur-Tille*
- Menuiseries extérieures alu, métallerie : *Boudier, Chenôve*
- Plâtrerie, isolation : *Bonglet SA, Dijon*
- Faux plafonds : *Malec entreprise, Ruffey-les-Échirey*
- Sols scellés, carrelage : *Carrelage du Val d'Is, Is-sur-Tille*
- Sols souples : *EURL Pascual, Quetigny*
- Peinture : *Renard, Chaumont*
- Plomberie : *SAS Pedron, Thorey-en-Plaine*
- Chauffage, ventilation et climatisation : *Klein, Longvic*
- Courants forts et faibles : *Sanitel, Dijon*
- Clôture et portail : *ID Verte, Saint-Apollinaire*
- Jeux d'enfants : *AJ3M, Couchey*



La technicité de la Covati s'exporte

Rue du Lac - Rue Eugène Pacotte Marcilly-sur-Tille



Une partie de la voirie du territoire est de compétence communautaire. À ce titre, la réfection de ces routes relève de la compétence de la Covati.

C'est le cas pour la voie communautaire de Marcilly-sur-Tille, rue du Lac et rue Eugène Pacotte.

En partenariat avec la commune (pour la partie trottoirs), la Covati va procéder à la création de places de stationnement ainsi qu'à la sécurisation et à la réfection de la chaussée.

Les travaux, qui seront réalisés en juin, concernent la zone allant de l'angle de la rue des Varennes à la rue du 19 mars.

L'opération, qui bénéficie d'une subvention de 30 000 € du Conseil départemental, a été confiée à l'entreprise *Colas*, pour un montant total de 130 000 € HT.

Jean-Denis Staiger
Vice-président en charge
des travaux et de la voirie



Le budget du SPANC, après avoir été déficitaire durant plusieurs années, est désormais en équilibre, conformément à l'engagement pris en début de mandat.

L'efficacité de ce service et son prix très compétitif (par rapport à ce qui se pratique en Côte-d'Or) ont séduit les communautés de communes voisines. Celles-ci nous ont sollicités pour intervenir sur leur territoire. C'est sous forme de prestation de service que notre SPANC contrôle les assainissements individuels des communautés de communes de Tille et Venelle et Forêts Seine et Suzon.

Par ailleurs, l'opération d'aide à la remise en état des installations d'assainissement individuel que nous avons négociée avec l'agence de l'eau se termine (nous sommes un des rares SPANC à avoir proposé cette aide). 72 pétitionnaires auront donc pu percevoir cette subvention de 3 000 € et 14 autres, dont les dossiers sont actuellement en instruction, recevront bientôt cette somme.

C'est un beau succès pour cette opération qui s'est déroulée comme prévu de 2014 à 2018.

Marc Chautemps
Vice-président en charge
du SPANC



Que faire cet été ?

L'Office de Tourisme des vallées de la Tille et de l'Ignon vous invite cet été à découvrir ou redécouvrir le territoire.



DES VISITES DE VILLAGES PROPOSÉES PAR DES BÉNÉVOLES PASSIONNÉS ET PASSIONNANTS

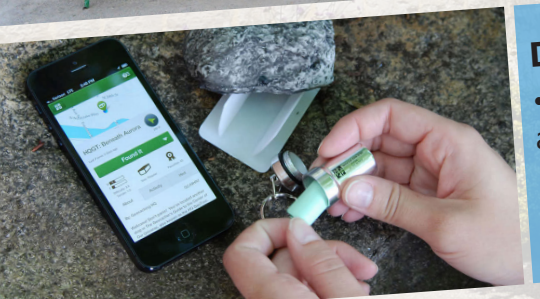
- Visite guidée de Pichanges, samedis 7 juillet et 4 août, départ 10 h de la mairie. **NOUVEAU**
- Visite guidée du camp américain, samedis 21 juillet et 18 août, départ 14 h, parking de la gare à Marcilly-sur-Tille. **NOUVEAU**
- Visite guidée d'Is-sur-Tille, tous les jeudis après-midi (à partir du 19 juillet jusqu'au 16 août), départ 14 h, Office de Tourisme.
- Visites guidées de Moloy, mardi 17 juillet et mardi 7 août à 10 h, départ place de l'église à Moloy.
- Visite guidée de l'église de Gemeaux, tous les mardis des mois de juillet et d'août, départ 14 h 30 devant l'église.

Visites gratuites et sur inscription à l'Office de Tourisme.



DES ANIMATIONS GOURMANDES ET FESTIVES

- Marché nocturne à Tarsul, samedi 21 juillet, dès 18 h, place de la salle des fêtes.
*Venez déguster de nombreux produits locaux et découvrir des métiers d'art lors de cette soirée conviviale et festive. **Entrée libre.***
- *Fantastic Picnic Tillimarien* à Marey-sur-Tille, samedi 22 septembre, à partir de 11 h, salle des fêtes.
*Dans le cadre de fête de la gastronomie, plusieurs producteurs locaux se réuniront pour proposer un déjeuner savoureux dans un cadre verdoyant. Animations sur place. **Entrée libre.***



DES EXPÉRIENCES ORIGINALES À VIVRE EN FAMILLE OU ENTRE AMIS

- Initiations au jeu de quilles tous les mercredis après-midi en juillet et août (sur inscription à l'Office de Tourisme).
- Geocaching, munissez-vous de vos smartphones et partez à la découverte des nombreuses caches réparties dans des lieux insolites.

Thierry Darphin
Vice-président en charge
du tourisme et de la culture



Office de Tourisme de la Covati
place de la République • 21120 Is-sur-Tille
03 80 95 24 03 • covati.tourisme@covati.fr

Du mardi au samedi
de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h
Ouverture les dimanches
(du 15 juillet au 12 août) de 10 h à 12 h 30



Agenda

des manifestations

Juin

Is-sur-Tille : samedi 30
Concert *Musiques actuelles*

Is-sur-Tille : samedi 30
Fête de l'OMS (Office municipal
des sports)

Juillet

Is-sur-Tille : dimanche 1^{er}
Spectacle classes de cirque

Is-sur-Tille : dimanche 1^{er}
3^e championnat MX international

Is-sur-Tille : mercredi 4
Portes-ouvertes à l'école de
musique

Marcilly-sur-Tille, samedi 14
Festivités du 14 juillet

Is-sur-Tille, 13 & 14
Festivités du 14 juillet

Spoys, samedi 14
Festivités du 14 juillet

Tarsul, samedi 21
Marché nocturne

Moloy, samedi 28
Marché gourmand

Août

samedi 4
Fête des escargots

Is-sur-Tille, 18 & 19
Championnat de France
d'Autocross et Sprintcar

Is-sur-Tille, jeudi 23
Ciné plein air

Is-sur-Tille, dimanche 26
Vide-grenier au Train des Lavières

Épagny, dimanche 26
Vide-grenier

Septembre

Échevannes, dimanche 2
Vide-grenier

Is-sur-Tille, samedi 8
Forum des associations

Chaignay, dimanche 9
Fête des ânes

Is-sur-Tille, samedi 15
Théâtre, *Et Dieu créa l'homme, la
femme et la maîtresse*

Is-sur-Tille, dimanche 16
Journées du Patrimoine

Marcilly-sur-Tille, dimanche 16
Vide-grenier

Marey-sur-Tille, samedi 22
Fantastic picnic

Is-sur-Tille, samedi 28, 29 & 30
coupe poona (ACSEA section
badminton)

Octobre

Is-sur-Tille, mercredi 3
Semaine bleue

Is-sur-Tille, samedi 6
Soirée de l'OMS

Is-sur-Tille, 6 & 7
Expo mycologique

Is-sur-Tille, 8 & 9
Expo photos sur les rapaces
nocturnes

Is-sur-Tille, samedi 20
Fête de la truffe et des papilles

Is-sur-Tille, dimanche 28
Bourse aux jouets
et à la puériculture

Novembre

Courtivron, samedi 17
Concours de tarot

Is-sur-Tille, samedi 17
Concert de la Sainte Cécile

Is-sur-Tille, dimanche 18
Thé dansant

Is-sur-Tille, samedi 24
Forum de la rénovation

Marcilly-sur-Tille, dimanche 25
Bourse aux jouets

Décembre

Is-sur-Tille, dimanche 1^{er}
Foire d'automne

Spoys, dimanche 1^{er}
Noël des enfants du village

Is-sur-Tille, dimanche 2
Marché de Noël

Courtivron, samedi 8
Marché de Noël

Is-sur-Tille, samedi 15
Passage du Père Noël
au Train des Lavières



1. Inauguration de la chapelle du Dieu de pitié à Pichanges • 2. Spoy • 3. Mont Saint-Siméon de Saulx-le-Duc • 4. Fête des escargots à Villecomte • 5. Fête des ânes à Chaignay • 6. Église de Gemeaux • 7. Marcilly-sur-Tille • 8. Église de Villey-sur-Tille • 9. Église de Marsannay-le-Bois • 10. Diénay • 11. Sentier de randonnée *Sources et rouissoirs* à Poiseul-les-Saulx • 12. Marché gourmand à Moloï • 13. Fantastic picnic à Lux • 14. Église d'Épagny • 15. Église d'Avelanges • 16. Lavoir de Vernot • 17. Courtivron • 18. Marey-sur-Tille • 19. Lavoir d'Échevannes • 20. Défilé du 14 juillet à Is-sur-Tille • 21. Lavoir de Tarsul • 22. Bief à Til-Châtel • 23. Inauguration du chemin de randonnée *Le Montaigu* à Crécey-sur-Tille



14



15



16



17



18



19



20



22



21



23

